

Publié le 27.02.2024

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240222-2024_16-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Chicheboville de la commune de Moulton-Chicheboville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.02.2024
Date d'affichage
16.02.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 29
Titulaires 29
Suppléants 0
Pouvoirs 6
Votants 35
19h13 Arrivée titulaire +1
Votants 36
19h27 Arriv. suppléante +1
Votants 37

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathalie MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mmes Florence SERANDOUR, Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE (arrivé à 19h13), Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Stéphane CASTEL, Mme Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Christel POIROT, M. Joël DUGUEY, Mme Martine JULIEN (arrivée à 19h27, suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), MM. Thomas LEROY (pouvoir à Gilbert GEMY), Guillaume LECOEUR, Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), William HERFORT, Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Stéphane CASTEL), MM. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Christel POIROT), Claude FOUCHER (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Mme Patricia LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Joël DUGUEY

Délibération n° 2024 / 16

Objet : ASSAINISSEMENT - Détermination du programme 2024 de réhabilitation de l'assainissement collectif

Suite à l'approbation du programme d'actions du diagnostic, il convient d'établir un programme de réhabilitation pour 2024 prenant en compte les priorités de l'Agence de l'Eau.

Sont proposés les travaux suivants :

- Route de Troarn à Argences (réhabilitation sans tranchée sur 517 ml) - priorité 1
 - Avenue du Parc à Cagny (réhabilitation sans tranchée sur 130 ml) - priorité 3
 - Rue Adolphe Lebaudy à Cagny (remplacement sur 200 ml) - priorité 3
 - Rue Henri Philippe à Cagny (remplacement sur 185 ml) - priorité 3.
- Il conviendra également de solliciter les aides de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Etablit le programme de travaux de réhabilitation de l'assainissement collectif pour 2024 à :

- Route de Troarn à Argences (réhabilitation sans tranchée sur 517 ml) - priorité 1
- Avenue du Parc à Cagny (réhabilitation sans tranchée sur 130 ml) - priorité 3

- Rue Adolphe Lebaudy à Cagny (remplacement sur 200 ml) – priorité 3
- Rue Henri Philippe à Cagny (remplacement sur 185 ml) – priorité 3.

↳ Sollicite les aides correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Joël DUGUEY



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr